

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Votants : 32

Abstentions : 6
Exprimés : 26
Pour : 23
Contre : 3

N°2018-75

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le Jeudi 15 Novembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 novembre deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gérouard, Dominique Germond, Raoul Rechignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Magdaleina Fredon, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermond-Barrière, Richard Simonneau, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Liliane Baudet, Stéphane Malivert

Pouvoirs : Pascal Raffier délégation à Bruno Grancoing, Guy Ratinaud délégation à Richard Simonneau, Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Daniel Desbordes délégation à Sylvie Germond, Paula Gaboriau délégation à Maryse Thomas, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

Secrétaire de séance : Marie-Laurence Morange

Objet

Avis du Conseil Communautaire quant au projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Monsieur le Président expose qu'au regard du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD),

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ayant confié la planification de la prévention et de la gestion des déchets aux Régions,

Vu le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Nouvelle-Aquitaine et son rapport environnemental, notifiés le 23 juillet 2018,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan le 11 juillet 2018,

Considérant les objectifs affichés notamment en matière de déchets ménagers et assimilés (DMA) en lien avec la compétence déchets de la collectivité, en particulier la priorité affichée sur la prévention des déchets, la valorisation matière et organique, mais également le plan d'actions portant sur l'économie circulaire,

Considérant sur les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) :

- l'existence de l'ISDND alvéol, propriété du SYDED (dont l'autorisation actuelle d'exploitation s'arrête en 2029),
- les principes contenus dans le plan d'autosuffisance et de proximité des exutoires,
- la projection de ces installations en 2031 et leur éloignement géographique de la Haute-Vienne,
- le vide de fouille encore important d'alvéol en 2029,

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (23 pour ; 3 contre : messieurs Blond, Furlaud, madame Bindé ; 6 abstentions : messieurs Baudrier, Vilard, Gibaud, mesdames Morange, Piquet, Baudet) :

- EMET un avis favorable sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Nouvelle-Aquitaine et son rapport environnemental, assorti d'une réserve portant sur le souhait de disposer d'une ISDND publique sur le département de la Haute-Vienne postérieurement à 2029.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le,

Le Président

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

Le Président,

Christophe GEROUARD

LE 21 NOV. 2018

